

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes des dérogations mineures suivantes et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 14 mai 2020, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
579, 20 ^e Avenue (lot 1 973 810)	D'autoriser l'installation sur le bâtiment d'une nouvelle enseigne de la banque CIBC avec une superficie de 4,46 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés.
102, 8 ^e Avenue (lot 1 606 521)	D'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 5 logements avec une marge avant de 8,88 mètres au lieu de 4 mètres.

Deux-Montagnes, le 28 avril 2020

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques